AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

Si vous désirez effectuer une activité sportive adaptée à vos capacités

Courir : Sprint – Haies – Demi-fond – Fond – Cross - Trial

Sauter : Longueur – Hauteur - Triple Saut - Perche
Lancer : Poids – Disque – Javelot – Marteau –

Épreuves Combinées Ou / **Encadrer**

Rejoignez l'Avenir d'Amboise Athlétisme

COTISATION 2023 – 2024

Le changement de la catégorie intervient au 1er septembre 2023

CATEGORIES d'AGES 2023 - 2024			
DU 01 Septembre 2023 au 31 Aout 2024			
Catégories		Ages	Année de Naissance
Ecole d'Athlétisme - EA	U10	9 ans et moins	2015 - 2016 - 2017 -
Poussins - PO	U12	10 - 11 ans	2013 - 2014
Benjamins - BE	U14	12 - 13 ans	2011 - 2012
Minimes – MI	U16	14 - 15 ans	2009 - 2010
Cadets – CA	U18	16 - 17 ans	2007 - 2008
Juniors – JU	U20	18 - 19 ans	2005 - 2006
Espoirs – ES	U23	20 - 21 - 22 ans	2002 - 2003- 2004
Seniors – SE	Seniors	23 ans à 34 ans	1990 à 2001
Masters 0 35 ans à 39 ans	Masters	35 ans à 39 ans	1989 et avant

Marche Nordique

Les Entraînements de l'Avenir d'Amboise Athlétisme

Au stade de l'Ile d'Or – A la Chapelle Saint Jean -

Le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00

Le lundi et samedi de 9 H 30 à 11 H 00

02 47 57 33 72 ou **06 60 68 33 72**

Avenir d'Amboise Athletisme

Si vous désirez effectuer une activité sportive adaptée

Rejoignez l'Avenir d'Amboise Athlétisme

COTISATION 2023 – 2024

Famille :			1 licencié	Famille 3éme licencié – 10 €	Famille 3éme licencié - 20 €
Catégories				Année de Naissance	Type de Licence
Ecole Athlétisme	U 10	EA	160 €	2015 - 2016 - 2017 -	Découverte
Poussins	U 12	PO	160 €	2013 - 2014	Découverte
Benjamins	U 14	BE	165 €	2011 - 2012	Compétition
Minimes	U 16	MI	165 €	2009 - 2010	Compétition
Cadets	U 18	CA	165 €	2007 - 2008	Compétition
Juniors	U 20	JU	165 €	2005 - 2006	Compétition
Espoirs	U 23	ES	165 €	2002 - 2003- 2004	Compétition
Seniors		SE	145 €	1990 à 2001	Compétition
Masters		MA	145 €	1989 et avant	Compétition
Marche Nordique			100 €		Loisirs

Renseignements et Inscriptions aux horaires des entrainements ou

Téléphoner au 02 47 57 33 72 ou 06 60 68 33 72 - e.mail : aamboise.athletisme@wanadoo.fr

---

Les Entraînements de l'Avenir d'Amboise Athlétisme **Au Stade des Cinq Tourangeaux (Cité Scolaire)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
EA – PO			17h00-18h30				
BE – MI		17h30-19h	17h30-19h	17h30-19h	17h30-19h	9h30 – 11h*	
CA – JU		17h30-19h	18h-19h30	17h30-19h	18h-19h30	9h30 – 11h*	9h30 – 11h**
SE – MA		17h30-19h	18h-19h30		18h-19h30		9h30 – 11h**

* Suivant compétitions ** Départ de lieux variables et suivant compétition

AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

COTISATION 2023 – 2024

Les Cotisations sont à régler seulement au club

Le club a contracté une assurance responsabilité civile garantissant la responsabilité du club et du licencié. Son cout est inclus dans le prix de la licence.

Paiement : possibilité de payer en plusieurs fois – Bons CAF ; Coupons Sports, ANCV Tee-shirt club offert à la 1ére inscription pour l'Ecole d'Athlétisme

Maillot du club obligatoire en compétition

Le club a contracté une assurance responsabilité civile garantissant la responsabilité du club et du licencié. Son cout est inclus dans le prix de la licence.

L'assurance individuelle Accident et Assistance prise automatiquement par le club est comprise dans le prix de la licence.

Paiement : possibilité de payer en plusieurs fois – Bons CAF ; Coupons Sports, ANCV Possibilités de règlement par Carte Bancaire à partir du 10 / 09/2022 ; lien :

Ou par virement IBAN : **FR76 1940 6370 0181 4322 6700 101**

CODE BIC : AGRIFRPP894

Tee-shirt club offert à la 1ére inscription pour l'École d'Athlétisme et Poussins

Maillot du club obligatoire en compétition

TARIFS des MAILLOTS de CLUB COMPETITION à partir de Benjamins

Tee-shirt club offert à la 1ére inscription pour l'École d'Athlétisme et Poussins

DEBARDEUR :	22 €
MAILLOT Manches Courtes :	32 €
VESTE Club :	35 €

Renseignements et Inscriptions aux horaires des entrainements ou

Téléphoner au 02 47 57 33 72 ou 06 60 68 33 72 -

e.mail : aamboise.athletisme@wanadoo.fr

bernard.villedieu@wanadoo.fr

RENSEIGNEMENTS CLUB

N° d'agrément 37 S 844

e.mail : aamboise.athletisme@wanadoo.fr

e.mail : bernard.villedieu@wanadoo.fr

Site : http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/

Inscriptions et cotisations saison 2023-2024

A partir du 1er septembre 2023, le Parcours Prévention Santé remplacera à la fois le questionnaire santé et le certificat médical pour les licenciés majeurs (pas de changement pour les mineurs).

Payez en ligne votre inscription, votre cotisation et boutique

Ou par Carte Bancaire

Association de Loi 1901 inscrite à la Préfecture d'Indre et Loire, numéro de Siret 452 870 769 0018 membre de l'Avenir Amboise Athlétisme

Vos coordonnées pour le Trésorier

Nom * : PRENOM *: M F

Adresse email * :

Tel Mobile *:

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Numéro de Licence FFA (si déjà licencié(e) :

Vous avez la possibilité de d'enregistrer votre Certificat Médical dans votre fiche Fédérale

Moyens de Paiement

- ☐ Paiement : **possibilité de payer en plusieurs fois 1 2 3 4 5**
- ☐ Bons CAF :
- ☐ Coupons Sports, Vacances
- ☐ Pass'Passeport 50 € : Espèces
- ☐ : Autres
  :
- ☐ Carte Bancaire à partir du 10 / 09/2022 ; lien :
- ☐ Virement IBAN **:** **FR76 1940 6370 0181 4322 6700 101**

CODE BIC : AGRIFRPP894

☐ Tee-shirt club offert à la 1ére inscription pour l'École d'Athlétisme et Poussins

AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

Athlè compétition O Athlè Découverte O Athlé Loisirs O Athlé Santé O Encadrement

Création O Renouvellement O Mutation O N° de licence :…….....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT l'ATHLETE

A remplir lisiblement et à retourner avec le certificat médical de moins de **3** mois et la cotisation aux responsables des entraînements. La licence ne pourra pas être établie sans ces documents, donc pas de compétitions.

Nom…….Prénom…….

Sexe M / F Né le……A…….

Nationalité……Adresse…….

……Code Postal……Ville…….

N° de Tel……PORTABLE……

E mail :Très lisible ……

Merci

A…… le…….. Signature

AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)…… Père, mère, tuteur légal (*)

Autorise……mineur(e) né(e) le……

A participer aux entraînements, **aux compétitions à chaque fois qu'il m'est possible - Minimum 6 dont les Départementaux et Régionaux dans la saison et à celles où je suis qualifié ; ce qui est une récompense pour tous** et activités liées à l'Avenir d'Amboise Athlétisme J'autorise (*) je n'autorise pas (*) Signature

A participer aux déplacements des enfants pendant la saison (samedi ou dimanche) J'autorise (*) je n'autorise pas (*) Signature

Je donne pouvoir au président ou à l'un des responsables du club, pour, le cas échéant, faire hospitaliser et pratiquer sur ce mineur, toute intervention médicale ou chirurgicale qui s'avérerait nécessaire.

J'autorise (*) je n'autorise pas (*) Signature

Pour les mineurs, autorisation parentale en cas de prélèvement sanguin inopiné. Tout refus est assimilé à un contrôle positif de l'athlète.

J'autorise (*) je n'autorise pas (*) Signature

J'autorise également les entraîneurs ou les dirigeants à transporter mon enfant en car ou dans leur véhicule personnel lors de déplacements pour les compétitions.

J'autorise (*) je n'autorise pas (*) Signature

Dans le cadre du « Droit à l'image », j'autorise ou non à publier la photo de mon enfant dans la presse ou sur le site Internet du club: http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/

J'autorise (*) je n'autorise pas (*)

Signature

A…….. le ……

(*) Rayer les mentions inutiles

AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

Athlè compétition O Athlè Découverte O Athlé Loisirs O Athlé Santé O Encadrement

Création O Renouvellement O Mutation O N° de licence :…….....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ATHLETE

A remplir lisiblement et à retourner avec le certificat médical de moins de 5 mois et la cotisation aux responsables des entraînements. La licence ne pourra pas être établie sans ces documents, donc pas de compétitions.

Nom…….Prénom…….

Sexe M / F Né le……A…….

Nationalité…….Adresse…….

……Code Postal……Ville…….

N° de Tel……PORTABLE……

E mail : Très lisible…… Merci

A…… le…….. Signature

PERE

ADRESSE……

……

N° de Tel……PORTABLE……

E mail : Très lisible…… Merci

A…… le…….. Signature

MERE

ADRESSE……

……

N° de Tel……PORTABLE…….

E mail : Très lisible……
Merci

A…… le…….. Signature

MODE DE REGLEMENT :

CB – VIREMENT - CHEQUE - CHEQUE VACANCES – BON CAF – ESPECES – COUPON – SPORT

Charte de l'athlète

Cette charte proposée par l'équipe pédagogique et le club a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'Avenir d'Amboise Athlétisme.
Elle engage donc tous les utilisateurs, les enfants et aussi les parents.

MERCI de PRENDRE NOTE DES LIGNES CI-DESSOUS ET DE LES COCHER. MERCI

Responsabilités de l'athlète :

- *Je dis bonjour en arrivant, j'attends calmement les éducateurs et en silence ○ Je préviens les éducateurs de mon départ à la fin des séances ○ Je respecte les horaires et je viens régulièrement*
- *Je porte une tenue adéquate à ma pratique : survêtement, basket, k-way, vêtements chauds selon la saison*
- *Je respecte les éducateurs et les entraineurs, ils ne sont pas des copains et ne doivent pas être repris sans arrêt par des remarques inutiles*
- *Je respecte les locaux, le matériel et j'aide à le ranger ○ Je respecte mes camarades et je ne me moque pas d'eux s'ils ont des difficultés ○ Je respecte mes adversaires en compétition*
- *Je participe volontairement à toutes les activités, je coopère et je fais des efforts pour progresser ○ Je suis poli avec tout le monde – pas de chahut ni de mots grossiers - ○ Je ne triche pas car cela dévalorise la victoire et bien sûr je ne me dope pas*
- *Je suis un véritable ambassadeur pour mon club notamment lors des compétitions extérieures ○ Je fais de l'athlétisme un véritable moment de plaisir et de partage*
- *Je participe à chaque fois qu'il m'est possible aux compétitions - Minimum 6 dont les Départementaux et Régionaux et INTERCLUBS dans la saison et à celles où je suis qualifié ou sélectionné ; ce qui est une récompense pour tous* - Responsabilités des parents :
- *S'inquiéter de la présence d'un éducateur avant de laisser son enfant et de le récupérer en respectant les horaires de la séance – 10 minutes maximum avant et 10 minutes minimum en fin. En tout état de cause, l'enfant en dehors des heures de séances, du stade et du gymnase, n'est plus sous la responsabilité des éducateurs.*
- *Collaborer dans la mesure du possible à la vie de l'AAA et s'intéresser aux valeurs éducatives véhiculées par l'athlétisme et le sport en général*
- *Respecter les règles, l'autorité des entraineurs et des dirigeants*
- *Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraineur ○ Faire remonter à l'entraineur ou aux dirigeants les éventuels problèmes ○ Participer aux déplacements*
- *Les participations des parents à la vie du club sont les bienvenus pour manifestations et les compétitions (officiels)* Responsabilité du club :
- *Assure un responsable au minimum à chaque entraînement ○ Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.*
- *Fourni le calendrier des compétitions au minimum 2 fois dans la saison ○ Les horaires et le lieu des compétitions seront confirmés la semaine avant leur déroulement (distribution de papier et affichage au stade)*

Président du club VILLEDIEU Bernard : 06.60.68.33.72

Je déclare avoir lu et compris la charte et je m'engage à la respecter :

Date : Signatures : (Mention lu et approuvé)

L'athlète : Nom : Prénom :

Le responsable légal : Nom : Prénom :

NOUVEAU : PRISE DE LICENCE A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2023 ----------

A partir du 1er septembre 2023, le Parcours Prévention Santé remplacera à la fois le questionnaire santé et le certificat médical pour les licenciés majeurs (pas de changement pour les mineurs).

Afin de vous accompagner dans vos démarches de saisie des licences (renouvellements et nouvelles adhésions), vous trouverez ci-dessous : - Un tutoriel vous expliquant pas à pas les démarches à effectuer sur le SI-FFA. *cliquez ici pour télécharger le document*

- Une FAQ pour répondre aux différentes questions que vous pourriez vous poser. *cliquez ici pour télécharger le document*

Le service clubs reste à votre disposition pour toute question : adherent@athle.fr Nous vous souhaitons à tous une bonne saisie de vos licences.

Cordialement,

********** *FFA*

Service Système d'Information

VALIDATION DES FORMULAIRES 2024 SAISIS EN LIGNE NOUVEAU Tout licencié peut remplir son formulaire d'adhésion 2024 sur son « Espace athlé ». • Le formulaire papier reste toujours possible. • Tous les mécanismes de prise et renouvellement de licence restent possibles. Mais un club peut également valider très rapidement les formulaires saisis en ligne grâce à un nouvel écran. OU SE TROUVE LE NOUVEAU MODULE ? Un nouveau menu vous permet de voir les saisies de vos licenciés :

****

FAQ « PRISE DE LICENCE 2023-2024 »

Certificat médical et Parcours de Prévention Santé (PPS)

Pouvez-vous confirmer que le parcours de prévention santé (PPS) remplace le certificat médical ?

Oui le parcours de prévention santé remplacera le certificat médical à partir du 1er septembre 2023 pour tous les licenciés majeurs (excepté pour les licenciés « athlé encadrement »)

Quelles sont les modifications pour les mineurs, faut-il un certificat médical ?

La situation n'a pas changé pour les mineurs, le Questionnaire de Santé ou le certificat médical demeurent obligatoire

Est-ce qu'un certificat médical peut remplacer le PPS, pour un athlète majeur ? Non la prise de connaissance du PPS sur l'espace licencié est obligatoire

J'ai commencé à enregistrer de nouvelles licences pour 2023/2024 et sauf erreur de ma part il est nécessaire de mettre une date de certificat médical ?

Oui c'est normal car vous êtes jusqu'au 28 août en période de pré-saisie (avec le règlement actuel). Ce n'est qu'à partir du 1er septembre que le parcours de prévention santé remplacera le questionnaire de santé et certificat médical (excepté pour les licenciés mineurs)

Quelle est la situation d'un nouveau licencié ? Le nouveau licencié doit-il faire aussi le PPS suite à l'envoi de son mot de passe ?

Oui. Après que le club ait enregistré sa demande de licence, le nouveau licencié va recevoir un email avec un accès à son espace athlé. Il devra s'y connecter pour compléter ses informations (il va suivre les 5 étapes dont le PPS ou QS si c'est un mineur)

J'ai fait la saisie anticipée et j'ai eu à remplir mon questionnaire de sante mais je n'ai pas basculé sur le PPS à aucun moment est-ce normal ?

Tout à fait car le changement pour le parcours de prévention santé se fera pour les licences prises à partir du 1er septembre 2023

Donc il est préférable de ne pas saisir de licences anticipées et d'attendre le 1er septembre ?

Non si le club souhaite anticiper sa rentrée il peut saisir les licences avant le 29 août. Dans ce cas c'est bien le règlement actuel qui est appliqué (avec le questionnaire de santé et certificat médical si besoin). Sachant que, pour toutes ces licences présaisies, les licenciés concernés n'auront pas besoin de retourner à partir du 1er septembre sur leur espace athlé pour valider le PPS

En tant que club organisateur de course labellisée FFA que faudra-t-il demander aux majeurs licenciés et non licenciés : licence ? certificat médical ? questionnaire en ligne ? ... ?

Il n'y a pas de changement pour les non licenciés qui souhaitent s'inscrire à une course à pied c'est encore le certificat médical qui est obligatoire. Un changement de règlement est prévu en début d'année prochaine *Informatique et internet*

Est-ce que les licenciés recevront un mail pour leur demander de renouveler leur licence ? *Oui tout à fait. La Fédération prévoit de transmettre à tous ses licenciés 22-23 de renouveler leur licence et les invite à aller sur leur propre espace athlé pour compléter leurs informations (validation de l'assurance, approbation de la Charte éthique, PPS...etc.)* *Est-ce que le club peut remplir cela à la place du licencié ?*

Le club pourra enregistrer certaines informations (identité du licencié) mais le licencié devra remplir lui-même son formulaire sur son espace athlé (pour valider certaines informations réglementaires et le PPS). L'écran de gestion sur le SIFFA permet aux clubs de suivre le remplissage des formulaires et ainsi de relancer les licenciés qui n'ont pas finalisé leur formulaire

Si nous avons à licencier des athlètes qui n'ont pas internet. Comment fait-on ? *Il faut demander au licencié de vous fournir une adresse mail d'un proche afin que celui-ci puisse recevoir à sa place son identifiant « numéro de licence » et mot de passe associé pour pouvoir se rendre sur son espace athlé.*

Soit en dernier recours, accompagner directement son licencié avec l'adresse mail du club pour gérer avec lui son espace athlé

Si le licencié a perdu son mot de passe de son espace licencié ?

Soit le licencié peut se rendre sur son espace athlé et cliquer sur « mot de passe oublié ? »

Soit le club à la possibilité de renvoyer les accès du licencié via le SIFFA

Formulaire licencié et validation club

Les adhérents ont reçu le 4 juillet un mail leur expliquant qu'ils pouvaient renouveler leur licence eux-mêmes, c'est exact ?

Non, ils peuvent compléter leurs informations sur leur Espace athlé, mais la licence doit ensuite être obligatoirement validée par le club (via le SIFFA)

Est-ce que cela veut dire que si l'adhèrent ne se rend pas sur son espace Athle, le club ne pourra pas prendre sa licence ?

En effet, le licencié doit obligatoirement et préalablement aller remplir son espace athlé pour que son club puisse ensuite valider définitivement sa licence.

Le licencié peut-il modifier son type de licence dans son espace athlé ? Non seul le club pourra modifier le type de licence au moment de la validation Si un licencié veut changer de club que doit-il faire ?

Lors de son formulaire (espace athlé), il devra cliquer sur « je souhaites changer de club », et prendre contact avec le nouveau club afin que celui-ci fasse une demande de mutation via le module habituel

Le paiement se fait par le licencié sur le site FFA ou au club ?

Non rien n'a changé, le licencié paye directement au club avant que celui-ci lui valide sa licence

Le club peut il suivre la situation de ses licenciés de manière groupée ?

Oui, le club peut à tout moment voir sur le SIFFA la liste de ses adhérents qui n'ont pas été sur leur espace athlé. Il peut alors faire un rappel à ceux qui n'y ont pas été ou n'ont pas terminé leur saisie

Le club doit il valider les licences de ses adhérents une par une ?

Non, le club peut s'il le souhaite valider de manière simultanée des listes allant jusqu'à 16 licences

TEXTE REGLEMENTANT LA PRISE DE LICENCE SUR : LEGIFRANCE.GOUV.FR

ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/5/7/SPOV2110019D/jo/texte

JORF n°0108 du 8 mai 2021

-
- Lors de l'adhésion, le Club doit obligatoirement : • exiger une pièce d'identité avant l'établissement de la licence et reporter à l'identique cette identité sur le SI-FFA ;
- • vérifier que le licencié a intégralement renseigné, daté et signé le formulaire d'adhésion (modèle de formulaire en annexe 3) ;

- Se munir d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme, en compétition pour les licences Athlé Compétition ; Athlé Running et Athlé Santé (daté de moins d'un an au moment de la prise de licence sur le SIFFA) – document ci-dessous –
- Dans le cas d'un renouvellement de licence par un licencié majeur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport peut être exigé que tous les 3 ans.
- Questionnaire à remplir en ligne sur son espace personnel ou à redonner au club en version papier
- • indiquer si le licencié est susceptible d'occuper, à titre bénévole ou à titre rémunéré, de manière permanente ou occasionnelle, des fonctions d'encadrement (dirigeants, entraîneurs, officiels, escortes ou délégués antidopage, formateurs, ou toute autre fonction d'encadrement…) au sein du Club ; • s'assurer, pour les licenciés majeurs Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running, que le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme en compétition (obligatoire) est en cours de validité (soit le certificat médical présenté est daté de moins d'un an au moment de la prise de licence sur le SI-FFA, soit le licencié atteste avoir rempli le questionnaire de santé pour les personnes majeures prévu par le Code du Sport (QS-Sport)

- **Pour les licenciés mineurs, quel que soit le type de licence, le titulaire de l'autorité parentale atteste avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu par le Code du Sport (ou, à défaut, que le licencié mineur ait fourni un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme datant de moins de six mois au moment de la prise de licence sur le SI-FFA) ;**
- **• indiquer au titulaire de l'autorité parentale pour les athlètes mineurs qu'il doit formuler son accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage (une formule est prévue sur le formulaire d'adhésion type). En effet, le Code du Sport dispose qu'une absence d'autorisation parentale pour les contrôles sanguins est constitutive d'un refus de se soumettre aux procédures de contrôle ; • indiquer au titulaire de l'autorité parentale pour les athlètes mineurs qu'il doit formuler son accord pour l'hospitalisation par le Club en cas de nécessité médicale ;**

- Renseignements et Inscriptions aux horaires des entrainements ou
- Téléphoner au 06 60 68 33 72 - e.mail : aamboise.athletisme@wanadoo.fr